



Synthèse de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2017

Les 40 membres présents à l'assemblée générale du 5 décembre (personnel enseignant et Biatss de l'ÉSPÉ de l'Académie de Reims des différents sites ainsi que les enseignants des autres composantes impliqués dans les masters MEEF) ont décidé à l'unanimité d'envoyer le dossier de demande d'accréditation de l'ÉSPÉ pour les masters MEEF sans la réduction des volumes horaires souhaitée par la DGESIP et le MESRI.

La raison principale avancée est la suivante : le dossier d'accréditation a été voté à l'unanimité par les quatre conseils de l'URCA : COSP et Conseil d'Ecole de l'ÉSPÉ, CFVU et Conseil d'Administration de l'URCA. Par ailleurs, les maquettes de formation présentées dans les différentes mentions correspondent parfaitement aux textes de cadrage qui nous ont été adressés.

Pour autant, les équipes portant le projet de l'ÉSPÉ s'engagent :

- à mener une enquête déjà amorcée par l'Observatoire des formations sur la charge de travail des enseignants stagiaires. Cette enquête par questionnaire sera élaborée conjointement avec les Services académiques ;
- à alléger de manière significative les modalités de contrôle de connaissances qui constituent une charge de travail importante pour les enseignants-stagiaires. Cet allègement est déjà effectif dans certaines mentions (par exemple dossier regroupant plusieurs éléments constitutifs au sein d'une unité d'enseignement) ;
- à mettre en place de façon plus marquée des ateliers d'ateliers d'analyse de pratique professionnelle en lien avec le stage en responsabilité. Ces ateliers d'analyse de pratique, plébiscités par les enseignants-stagiaires, ne nécessitent pas de travail en dehors du temps en présentiel et ne seront pas évalués. Par ailleurs, le dispositif tutorat mixte doit bénéficier de moyens horaires décents pour assurer son efficacité, et permettre aux tuteurs ÉSPÉ de fournir aux étudiants fonctionnaires stagiaires une réelle aide, en lien avec le lieu de stage.

Cette décision n'enlève en rien l'attention portée par les personnels impliqués dans le projet de l'ÉSPÉ à la charge de travail trop lourde supportée par les étudiants fonctionnaires stagiaires. La réduction du volume d'heures de cours en présentiel n'aura pas nécessairement d'impact sur la charge de travail, et ne répond pas aux besoins de ces étudiants pour lesquels les temps d'échange et l'aide pédagogique et didactique assurée par les enseignants est essentielle.